

municipal

## NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral du 3 avril 1990 a fixé la réglementation en matière d'utilisation des appareils bruyants :  
Les jours ouvrables : 8 h - 12h et 14h - 19h30  
Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h  
Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



## LE RECENSEMENT MILITAIRE

Si vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser. Vous effectuerez cette démarche en mairie munie de votre pièce d'identité française, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile. Ce certificat de recensement vous sera demandé pour chaque examen ou concours et pour l'obtention de votre permis de conduire.

### Prochaines élections

#### Élections présidentielles

1<sup>er</sup> tour le 23 avril 2017 - 2<sup>e</sup> tour le 7 mai 2017

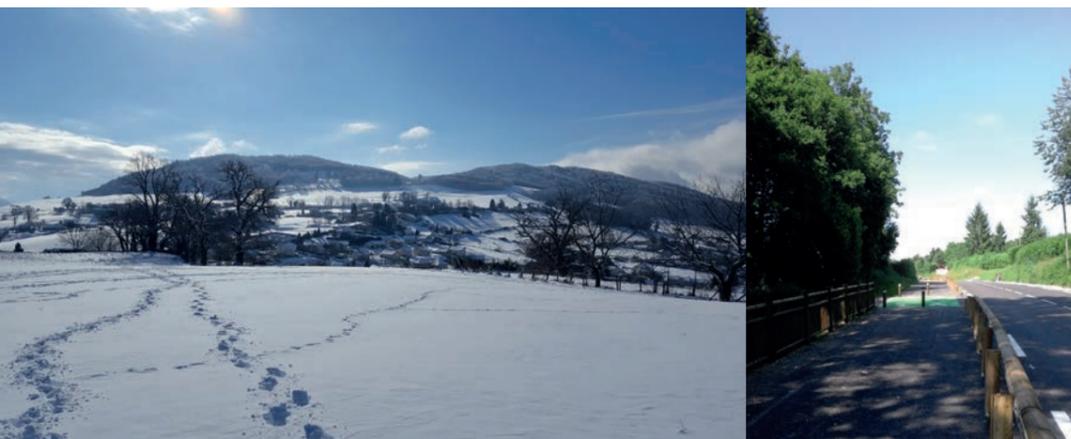
#### Élections législatives

1<sup>er</sup> tour le 11 juin 2017 - 2<sup>e</sup> tour le 18 juin 2017

calendrier

février, mars

Dimanche 5 février	<b>Matinée Diots</b>	Stade du Grand Bois, Bilieu	FCB
Lundi 27 février	<b>Collecte de sang</b>	Espace Chartreuse, Bilieu	Don du Sang
Samedi 4 mars	<b>Théâtre L'Qvare</b>	Espace Chartreuse, Bilieu	CCAS
Samedi 11 mars	<b>Carnaval</b>	Espace Chartreuse, Bilieu	Sou des Écoles



**MAIRIE**  
04 76 06 62 41  
www.mairie-bilieu.fr

### Horaires d'ouverture

lundi et mardi  
de 16 h à 18 h 30

mercredi  
de 8 h 30 à 11 h 30

jeudi  
de 8 h 30 à 11 h 30  
et de 16 h à 18 h 30

samedi  
de 8 h 30 à 12 h

Permanences  
de M. le maire

Sur rendez-vous  
au 04 76 06 62 41

## NUMÉROS UTILES

Pour connaître  
**Les pharmacies de garde**  
04 76 91 10 99.

### Les numéros d'urgence

**SAMU 15**

**Police 17**

**Pompiers 18**

**Appel d'urgence européen**  
112

**Accueil sans abri 115**

**Enfance maltraitée 119**

**Centre anti-poisons de Lyon**  
04 72 11 69 11

Petit Billantin  
Directeur de publication,  
Jean-Yves Penet, maire de Bilieu.  
Conception, service communication  
Numéro 38, tirage : 750 exemplaires.  
Imprimerie, Max Perrin  
ZA du Bert 38630 Les Avenières.  
Ce bulletin a été imprimé en encres végétales sur papier 100% recyclé.  
Conception graphique,  
Alix Boullenger.



n°38 | janvier 2017

# Petit Billantin

JOURNAL MUNICIPAL DE BILIEU

édito

## Discours prononcé lors des vœux le 14 janvier 2017

« Rien n'est possible sans vous ! »

Mesdames, Messieurs

**En ce début d'année Bilieu est en mouvement. Nous sommes en mouvement !**

**Depuis 2014 de nombreux dossiers ont été pris à bras le corps, des résultats importants obtenus.**

**Depuis 2014, nous avons une volonté sans faille d'agir.**

Agir, pour faire de la mise en place des **activités périscolaires** un réel succès au bénéfice de nos jeunes.

Agir, **pour la culture, à travers la semaine intercommunale** ou d'autres événements, en installant notre **très petite bibliothèque** de rue dont le succès ne se dément pas. En permettant aussi à un artiste, le graffeur NiKodem de s'exprimer sur certains de nos bâtiments communaux.

Agir, pour la santé de nos enfants, en marche vers l'école, en mettant en place le **Pédibus** qui est, d'ores et déjà, une grande réussite, en initiant **la journée intercommunale du sport**.

Agir, pour **féderer les associations**, leur permettre de trouver un lieu et des moyens à mettre en commun.

Agir, pour renforcer la démocratie participative en créant **un conseil citoyen**.

Agir, en réhabilitant un espace public trop longtemps laissé à l'abandon, pour en faire un pôle ouvert à tous, un lieu de convivialité pour favoriser le lien social, préserver l'environnement, perpétuer des gestes ancestraux, faire œuvre pédagogique auprès des jeunes générations, participer à l'attractivité touristique de notre lac.

Ainsi, sont nés **Les Jardins de la Curiosité partagée**.

Agir, pour relever notre **camping municipal** mis à mal par une gestion désastreuse. Nous continuerons à investir pour le rendre encore plus attractif et accueillant.

Agir, en initiant une politique de travaux au niveau de la **gestion des eaux pluviales**, elle va se poursuivre.

Agir, en sécurisant les voiries existantes et avec l'ambition de créer, partout où cela sera possible, **un maillage piéton**.

Agir, en favorisant la production d'énergie en local pour participer pleinement à ce grand projet initié par le Pays Voironnais de territoire à énergie positive. Oui, nous pouvons, à Bilieu comme ailleurs, espérer à terme produire plus d'énergie que nous en consommons. **Le projet de centrale photovoltaïque** sur le toit de l'école est une première étape pour y parvenir.

Ainsi, notre commune s'inscrit dans ce grand mouvement des collectivités en transition.

Agir également, pour structurer et aménager notre **centre bourg**. Après les études, la concertation, la recherche de financements, voici venu le moment des réalisations concrètes.

**L'année 2017 sera celle des grands travaux.**

**Construction de 10 logements sociaux, d'un square, d'un plateau sportif, d'un mémorial pour honorer nos anciens, morts pour que vive notre patrie.**

Ce grand projet va bousculer quelque peu nos habitudes, probablement générer des perturbations, notamment au niveau du stationnement ou de la circulation. Nous ferons tout pour minimiser l'impact de ceux-ci sur votre vie quotidienne et bien sûr nous vous informerons prochainement sur le détail de ces travaux et sur leur calendrier prévisionnel.

Vous l'aurez compris ce projet répond à des objectifs multiples :

Renforcer notre centralité villageoise, conforter les activités existantes et permettre l'émergence de commerces, favoriser la mixité sociale, améliorer la sécurité au niveau du carrefour principal, proposer des lieux de détente et d'activités sportives.

J'ajouterais qu'il trouve toute sa place au sein de ces infrastructures qui structurent notre pays voironnais, il participe à son dynamisme, comme il s'inscrit dans le développement de notre tour du lac au même titre que la voie verte, ou les travaux du cœur de village de Paladru et je voudrais encore une fois me réjouir de la réalisation prochaine du Musée Archéologique.

Cependant, tous ces efforts consentis par les collectivités, dont la nôtre, ne trouvent leur sens que s'ils sont supportés et amplifiés par les citoyens et les acteurs économiques.

Les collectivités créent les conditions du changement mais **ce sont les habitants qui en assurent le succès en se l'appropriant. Rien n'est possible sans vous !**

Tout nous incite, aujourd'hui, à retrouver le sens du collectif. En premier lieu, sans doute, les événements de l'année écoulée qui ont démontré la nécessité de resserrer nos liens, qui nous ont interrogés sur notre capacité à faire société.

**Aussi, je souhaite, ce soir, remercier toutes celles et tous ceux qui s'investissent dans les associations et particulièrement ceux qui les animent au sein des bureaux et des Conseils d'administration.**

Ce sont des tâches absolument utiles, parfois ingrates, souvent gourmandes en temps et en énergie.

Ceux qui s'investissent ainsi sont d'autant plus méritants qu'ils sont de moins en moins nombreux. En effet, si les adhésions ne baissent pas, les participations actives sont rares.

Car, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, il y a une crise du sens collectif dans notre pays.

Mesdames et Messieurs, ne cédon pas à la facilité du renoncement, aux sirènes du fatalisme. Nous sommes les acteurs de notre destin collectif. Rien, jamais, n'est écrit à l'avance, pas plus le pire que le meilleur.

édito

Les raisons sont multiples : vie professionnelle trépidante, replis sur la cellule familiale, sollicitations diverses, loisirs. Le temps devient une denrée précieuse et dès lors, le bénévolat, l'action de groupe, passent au second plan et se conçoivent en pointillés. Par ailleurs, nous adoptons souvent une posture de client, portés que nous sommes par la marchandisation de la société.

C'est pourquoi, je souhaiterais, ce soir, me faire le porte-parole de tous ceux qui continuent à travailler à l'intérêt collectif sans ménager leur peine. Je les entends souvent exprimer leur solitude et leur désarroi.

Je voudrais donc lancer un appel à toutes les bonnes volontés qui hésitent encore, en leur disant : « engagez-vous ! »

Sachez qu'un coup de main lors d'une manifestation sera apprécié, que la simple présence lors de celle-ci fera plaisir aux organisateurs, qu'un sourire ou un merci donnera du baume au cœur à ceux qui œuvrent dans l'ombre pour le collectif.

Engagez-vous aussi dans la vie communale, car l'implication de la population est essentielle, si on ne veut pas que les projets publics soient uniquement portés par des techniciens, certes compétents, mais qui raisonnent, trop souvent, à partir de modèles lourds et coûteux souvent peu adaptés aux réalités locales.

Engagez-vous, ne vous laissez pas gangrener par l'individualisme qui est une maladie de nos sociétés dites avancées.

Manifestez-vous, si vous avez des idées pour améliorer les choses dans tel ou tel domaine.

Manifestez-vous, si vous avez des connaissances ou des compétences utiles à notre communauté villageoise.

Mesdames et Messieurs, ne cédon pas à la facilité du renoncement, aux sirènes du fatalisme. Nous sommes les acteurs de notre destin collectif. Rien, jamais, n'est écrit à l'avance, pas plus le pire que le meilleur.

Nous pouvons agir, ici et maintenant. C'est tout le sens de notre engagement. L'engagement de notre équipe municipale.

On peut se contenter de discours et manier les oxymores comme le fameux "développement durable".

Cependant, il me paraît beaucoup plus utile d'agir concrètement dans notre sphère d'influence, qu'elle soit publique ou privée.

C'est bien dans le foisonnement des initiatives que nous trouverons les ressources pour aller, non pas vers une régression, un retour au passé mais au contraire un mieux-être, un mieux vivre.

À cet égard, je souhaiterais saluer, encore une fois, les actions de la communauté du Pays Voironnais, comme par exemple, l'engagement dans la démarche TEPOS, la diffusion du **haut débit par le biais de la fibre optique**, la mise en place de la **voie verte** qui devrait s'achever sur notre rive en 2017 et relier ainsi Charavines à Paladru en passant par Billeu et Montferrat.

Nous soutenons ces démarches et ces projets et nous entendons les prolonger, autant que faire se peut, dans le cadre de nos programmes communaux.

Nous allons également, très prochainement, relancer la **procédure d'élaboration de notre PLU**. Nous devons entreprendre une révision, pour mettre en compatibilité notre document d'urbanisme avec le Schéma de cohérence territoriale et le Grenelle de l'environnement. Ce sera finalement une reprise

complète, suite à l'annulation de notre PLU, par le tribunal administratif, en juillet dernier.

Nous veillerons, tout en respectant le cadre et les exigences fixées par le SCOT, le Schéma de secteur du Pays Voironnais et le Programme Local de l'Habitat à ce que notre nouveau PLU permette un développement raisonnable et maîtrisé de notre commune. Avec, comme axes incontournables, **le respect de l'environnement, de nos paysages et la prise en compte des modes de déplacement doux**.

Vous l'aurez compris, nous sommes dans l'action. Je dis : nous, parce qu'encre encore une fois rien n'est possible sans la contribution d'équipes structurées et volontaires.

Je souhaiterais saluer, ce soir, le travail remarquable de l'ensemble des agents municipaux.

Les personnels qui œuvrent, notamment à l'école et sans qui les activités périscolaires n'auraient pas été aussi abouties, le service administratif, sans lequel les projets que nous menons seraient difficiles à mettre en œuvre, le service technique, toujours disponible et dont le travail en régie permet d'importantes économies.

Car, Mesdames et Messieurs, contrairement à ce qu'on entend trop souvent, ces fonctionnaires de proximité sont essentiels à la bonne marche de nos collectivités, ils sont essentiels au bon fonctionnement de notre société.

Je voudrais saluer aussi l'engagement, l'implication totale, des membres du bureau municipal, de mes adjoints et des conseillers délégués et d'une manière générale, de l'ensemble du conseil municipal.

Enfin, j'adresse un grand merci aux billantins qui participent aux travaux des comités participatifs et au conseil citoyen.

Pour conclure, je vous dirais, Mesdames et Messieurs :

« Ne soyons pas des témoins passifs mais, au contraire, les artisans de notre avenir. »

Bonne et heureuse année à tous.

Jean-Yves Penet, maire de Billeu

Encore bonne année associative à vous tous bénévoles, véritables promoteurs d'engagement et de citoyenneté!

municipal

## MAISON DES ASSOCIATIONS Rencontres, mutualisation, autogestion...

Depuis 2014, la municipalité en place n'a cessé de multiplier les rencontres entre les acteurs du milieu associatif local. Ce fut le cas lors des forums, des journées intercommunales du sport ou encore lors des semaines de la culture autour du lac.

### Pourquoi cette démarche ?

Tout simplement car nous pensons que de ces temps passés en commun peuvent naître une meilleure connaissance de l'autre, des échanges de pratique ou d'expériences et une envie possible de mutualiser les idées, les personnes ou le matériel.

Ainsi, c'est dans cet esprit qu'est née, après de nombreux échanges entre la municipalité et le Comité de liaison des associations, l'idée d'une **maison des associations** au cœur du village (Maison Monin).

Ce lieu commun mis à disposition aura pour but de fournir aux associations une grande salle de réunion, le nécessaire de reprographie, des placards de rangement et un lieu de stockage de matériel, tout cela en autogestion par les occupants de l'espace. Ceux-ci vont mettre au point un règlement intérieur et les services techniques, sous la direction éclairée de Christophe Guéraud-Pinet, aménageront l'étage de la Maison Monin à minima (normes électriques, porte incendie, cloison abattue...)

Un chantier participatif impliquant les volontaires associatifs permettra de peaufiner à leur goût tapisseries et peintures dès que les gros travaux seront terminés.

Une boîte aux lettres commune sera installée devant la maison et permettra ainsi à chaque entité associative d'avoir son adresse administrative et son courrier. Un lieu de convivialité sera aménagé à l'intérieur (machine à café...)

À ce jour, six à huit associations sont partantes pour adhérer à ce projet, moyennant une participation annuelle modique de 20€. La municipalité inscrira au budget 2017 environ 4000€ de dépenses de travaux. Nous encourageons d'autres associations à venir rejoindre très vite le groupe des précurseurs!

## TENNIS COUVERTS

La réalisation sportive la plus importante autour du lac durant ce mandat restera la création des tennis couverts.

Les cinq communes ont travaillé de concert en lien permanent avec le TCL, son président Yves Jayet et la Ligue Rhône-Alpes de tennis pour faire aboutir ce projet intercommunal indispensable à la pratique de ce sport toute l'année. La salle des Cèdres de Charavines verra ainsi des créneaux horaires libérés pour les autres associations.



Le bâtiment verra donc le jour à l'automne 2017 sur la commune partenaire de Le Pin, lieu le plus adapté en termes d'accessibilité, de travaux et de coût global. Le prestataire sorti du chapeau de la consultation est l'entreprise alsacienne Losberger spécialiste de la conception et du montage de ces structures. Pour notre commune, 2<sup>e</sup> contributrice en adhérents, la charge financière s'élèvera à 13% du montant global. Il est à noter l'excellent montage financier de ce dossier pour lequel les 80% de subventionnement seront probablement atteints, venant de l'État, de la Région, du Département et de la FFT.

Thierry Casel, adjoint au sport/jeunesse/association  
Pilote de la commission intercommunale des sports

communauté de communes

## zoom sur UNE FORMATION - UN EMPLOI

L'entreprise SMOC Industries – 88 salariés - Tullins, spécialisée dans la réalisation d'outils coupants pour machines/outils a obtenu des marchés durables dans le secteur de l'aéronautique.

Elle recrute des rectifieurs qualifiés pour répondre à la demande.

La Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan coordonne un projet de CARED (Contrat de retour à l'emploi durable) qui consiste à offrir une formation à des demandeurs d'emploi en vue d'intégrer l'entreprise SMOC Industries. Douze postes sont à pourvoir dans le cadre de cette opération, les personnes seront formées aux bases du métier (lecture de plan, trigonométrie, conduite des machines à commande numérique et métrologie).

Cette formation, financée par la Région et en articulation avec Pôle emploi, aura lieu au Pôle de Formation des Industries Technologiques de Moirans.

Contact  
Marie Di Tommaso  
chef de projet RH à la Maison de l'emploi  
marie.ditommaso@paysvoironnais.com  
06 07 84 34 06

## zoom sur ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DU PAYS VOIRONNAIS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les utilisateurs des déchèteries du Pays Voironnais doivent avoir effectué les démarches d'inscription de leur(s) véhicule(s).

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet du Pays Voironnais et à la mairie. Il doit être renvoyé accompagné d'un justificatif de domicile et de la copie de la carte grise du ou des véhicules concernés par mail à : inscription-decheterie@paysvoironnais.com ou à remettre à l'accueil du Centre Technique de Coublevie, ou par courrier à la Communauté du Pays Voironnais.



## UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE CITOYENNE À BILIEU... INTÉRESSÉ(E) ?

### Un projet initié par le Conseil Municipal

La municipalité souhaitait favoriser la production d'énergie en local, sans pour autant que le projet soit porté entièrement par la commune, pour des raisons à la fois budgétaires et également par souci de voir émerger une solution citoyenne. C'est dans ce contexte qu'elle a pris connaissance des démarches initiées par la municipalité de la Buisse puis de la création de la société Buxia Énergies. Celle-ci correspondait parfaitement à son cahier des charges.

Dès le mois de janvier 2016, la municipalité s'est rapprochée des animateurs du projet pour voir dans quelles conditions ils pourraient étendre leur action sur son territoire.

L'expertise des différents bâtiments communaux a montré que seuls les toits du groupe scolaire présentaient les qualités requises pour l'installation d'une centrale photovoltaïque performante. Ainsi, plusieurs réunions d'information des élus ont été conduites, avant la tenue d'une réunion publique en mai. Celle-ci a permis d'exposer le cadre technique administratif et géographique dans lequel évoluait Buxia Énergies et également de répondre aux nombreuses questions des participants.

### Des citoyens qui souhaitent s'impliquer

Les objectifs sont de se réapproprier la production et la gestion de l'énergie. Nous citoyens devenons acteurs/investisseurs de notre territoire en réunissant les fonds pour permettre ce projet. Vous souhaitez être acteur de la transition énergétique et vous engagez dans un projet citoyen, rejoignez-nous.



### Un outil, Buxia Energies

C'est une société regroupant des associés, qui sont soit citoyens, association(s), entreprise(s) et bientôt municipalités. La gouvernance est coopérative, une voix par associé, quel que soit son apport financier et les statuts prévoient qu'il y aura priorité à réinvestir les bénéfices en n'en redistribuant qu'une faible partie. La raison sociale est d'investir dans des installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables, dans le Pays Voironnais, et en privilégiant les entreprises locales pour les travaux. Les projets ont également une visée pédagogique et de démonstration des possibles.

Buxia Energies a reçu un soutien de la région Auvergne Rhône-Alpes, pour les cinq premières installations.

### Une réunion publique sera organisée prochainement.

#### Contacts

Mairie de Billeu

jean-yves penet - 04 76 06 62 41

mairie.billeu@paysvoironnais.com

Citoyens

projetsolairebilleu@gmail.com

Williams Baffert - 06 86 64 60 39

Alix Boullenger - 06 87 37 79 01

Edouard Dovillaire - 06 08 83 67 80

Jef Thulliez - 06 06 42 95 85

Buxia energies

Gilles Fanget - 06 84 84 51 84

contact@buxia-energies.fr

www.buxia-energies.fr

Des bulletins de souscription sont disponibles en mairie, ou téléchargeable sur le site de Buxia.

## UNE BILLANTINE À LA FINALE NATIONALE DE MISS PRESTIGE

Après le titre de Miss Prestige Isère, Laurine Rolly a brillé à la cérémonie organisée au Théâtre de Chavanoz, le dimanche 27 novembre 2016, puisqu'elle a remporté la couronne de Miss Prestige Rhône Alpes.

Après ce succès, est venu le moment de concourir pour le titre national, à Bordeaux, le 14 janvier dernier. Face à une trentaine de candidates de métropole et d'outre mer, la jeune femme de 20 ans a dû défendre ses chances dans ce concours placé sous la houlette de la présidente du Comité Miss Prestige national, Christiane Lillio. Suite à différents passages face à un jury présidé par Claudia Cardinale, Laurine réussit à figurer dans le carré final aux côtés de Miss Poitou-Charentes, Miss Réunion, Miss Paris-Ile-de-France et Miss Artois-Cambrésis. C'est finalement la jeune réunionnaise Cécile Bègue qui a remporté le titre mais quelle belle expérience réussie pour notre jeune billantine, 2<sup>e</sup> dauphine ! Toutes nos félicitations à Laurine pour ce beau parcours !



## BILIEU ACCUEILLE UNE NOUVELLE MASSEUSE



Arrivée fin 2015 sur la commune - non par hasard puisque son époux a des connaissances sur Billeu - Thiya, d'origine thaïlandaise, décide de créer son auto entreprise. Suite à une formation à Grenoble, chez Nakasia, Centre de Formation Techniques de Bien-être, elle propose désormais des massages à son domicile ou au domicile des personnes, tous les jours, de 9h à 19h, sur rendez-vous. Bientôt s'ajouteront des massages thaïlandais... Thai Chaba massage n'a d'ailleurs pas été choisi par hasard puisqu'il évoque le parfum de l'hibiscus : "Chaba" en thaïlandais.

Alors, si vous êtes stressé, fatigué, tendu ou simplement pour se détendre, vous trouverez les informations sur sa page facebook. Bonne chance à Thiya pour cette nouvelle offre de services sur Billeu !

Contact : 06 62 76 28 55 - thaichaba38@gmail.com

## ADOPTEZ UN ESSAIM



**Comment ?** En venant nous rejoindre, nous les apiculteurs qui sommes les défenseurs de la biodiversité pour que notre monde reste beau, agréable à vivre et qu'il puisse nous nourrir longtemps.

**C'est quoi la biodiversité.** En résumé toute la nature qui nous entoure les forêts, les champs, les plantes, les fleurs, tous les animaux et les hommes.

Il est évident que leur préservation est essentielle pour une vie équilibrée de notre planète.

Vous savez sûrement que l'abeille participe à 80% de la pollinisation des plantes, des fleurs et des fruits. Nous vous proposons d'apporter votre pierre à l'édifice par une action positive de votre propre initiative.

Si vous décidez de concrétiser cette action vous pouvez mettre en œuvre une ruche et vous en occuper. L'Abeille dauphinoise est le partenaire idéal pour vous aider et vous accompagner dans cette démarche. L'Abeille dauphinoise est un syndicat d'apiculture animé uniquement par des bénévoles persuadés que leur engagement dans la préservation de la biodiversité est une action décisive qui doit s'amplifier pour atteindre son but.

### Avec l'Abeille dauphinoise vous aurez :

- des cours pour apprendre à conduire une ruche ;
- une coopérative qui vous fournira à prix coûtant tout le matériel nécessaire ;
- une adhésion qui vous apportera le soutien de l'équipe de bénévoles ;
- l'aide à la recherche d'emplacement pour installer votre ruche si besoin ;
- à votre disposition une bibliothèque fournie pour compléter votre formation ;
- une assurance RC pour vous garantir dans votre activité.

Pour compléter cette présentation venez visiter notre site [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr).

Passez nous voir à notre permanence du mercredi après-midi où nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez.

Et pour compléter tout cela ne coûte pas cher :

- l'adhésion annuelle est de 18€ ;
- la formation pour huit samedis de cours de mars à octobre est de 80€.

Et en plus vous pourrez consommer votre miel.

Nous espérons que l'opportunité que nous vous offrons de participer activement à la préservation de la biodiversité vous séduira et serons très heureux de vous accueillir à notre siège pour vous accompagner dans cette démarche.

### L'ABEILLE DAUPHINOISE

22 place Bernard Palissy  
38320 POISAT  
04 76 25 07 09  
(mercredi a.m.)  
[abeille.dauphinoise@gmail.com](mailto:abeille.dauphinoise@gmail.com)

[www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)



## LES JARDINS DE LA CURIOSITÉ PARTAGÉE

## CONTESTATION CITOYENNE

Chers Billantins,

Deux années se sont écoulées depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Quel bilan en tirez-vous ?

Pour notre part, comment avec 200 MOTS, qui nous sont autorisés dans le Bulletin Municipal, pouvons-nous nous exprimer sur des sujets aussi importants pour notre commune que l'annulation du Plan Local d'Urbanisme, l'aménagement du futur centre bourg, la gestion des finances locales, la concertation locale limitée au seul comité citoyens...

Qu'avez-vous pensé des augmentations de nos taxes sur le foncier bâti et d'habitation en 2016 : une promesse électoraliste, qui n'a pas été tenue et qui n'aurait en aucun cas pu l'être du fait des baisses annoncées des dotations de l'État ?

Ne soyez donc pas surpris de trouver prochainement dans vos boîtes aux lettres l'expression de notre vision sur la gestion de la commune. À l'écoute de vos attentes et de vos véritables préoccupations pour construire la commune de demain, nous souhaitons vous proposer d'agir alors tous ensemble. Soyons acteur du changement que nous voulons dans notre commune.

Nous vous présentons, Billantines et Billantins, ainsi qu'à vos proches nos meilleurs vœux pour 2017.

L'équipe **irensemble**



Par un bel après-midi de fin d'automne, les écoliers des classes de CP et CE1 du groupe scolaire Petit Prince se sont rendus aux Jardins de la curiosité partagée.

Ils ont mis en terre des bulbes de tulipes, narcisses et autres... et vont attendre avec impatience que se produise la magie du printemps. Ils ont aussi déposé des graines dans les nichoirs pour nourrir les petits oiseaux durant l'hiver.



## POUR UN AIR DE MEILLEURE QUALITÉ, lancement du dispositif de lutte contre les pics de pollution

Le transport étant l'une des principales causes des pics de pollution, l'État a décidé d'agir en proposant le dispositif *Certificat qualité de l'air* qui identifie les véhicules selon leur niveau supposé de contribution à la pollution. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, le dispositif se met en place sur le territoire grenoblois, du Grésivaudan et du Voironnais.

### Le certificat qualité de l'air, c'est quoi ?

Développé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le dispositif "certificat qualité de l'air" classe les véhicules en fonction de leur émission de polluants basée sur leur motorisation et leur âge. Six catégories sont définies (voir tableau ci-contre). En cas de pic de pollution et selon sa durée, les véhicules les plus polluants ne pourront donc plus circuler vers et dans l'agglomération grenobloise. (Cette solution a été privilégiée à une circulation alternée qui aurait impacté environ 50% du parc de véhicules, sans distinction des véhicules les moins polluants des autres.

### Quels véhicules sont concernés ?

Le dispositif concerne tous les véhicules : voitures particulières, véhicules utilitaires, poids lourds, bus, autocars, deux-roues motorisés, à l'exception des engins agricoles et de chantier. La catégorie est définie selon le type de moteur (électrique, essence ou diesel) et la date de 1<sup>re</sup> immatriculation. Elle est affectée à un véhicule tout au long de sa vie. Elle se matérialise par un certificat sous forme d'autocollant rond à coller sur son pare-brise.

### Comment obtenir son certificat ?

La demande de certificat se fait en se connectant sur [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr), muni de sa carte grise (certificat d'immatriculation). Le coût est de 4,18€ (frais d'envoi inclus) à régler par carte bancaire. Le certificat est ensuite envoyé à l'adresse indiquée sur la carte grise.

Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, il est possible de faire la demande sur l'ordinateur en libre-service à l'Agence Mobilité du Pays Voironnais (4 avenue des Frères Tardy à Voiron).

Pour les personnes n'ayant ni internet, ni carte bancaire, la demande peut se faire par courrier avec chèque bancaire ou postal). Des imprimés sont à disposition en mairie.

Pour les entreprises et administrations ayant une flotte importante de véhicules, un dispositif spécifique sera également proposé par l'État début 2017.

Pour accompagner ce dispositif, le Pays Voironnais assure une mission d'information et a décidé de mettre en place des mesures tarifaires spéciales sur son réseau de transports pour faciliter la vie des habitants en cas de pic de pollution.

### Comment être informé ?

L'annonce du pic de pollution et des mesures mises en place est faite la veille à partir de 15h :

- dans les médias locaux : Dauphiné Libéré, France Bleu Isère, Télégrenoble, France 3 Rhône-Alpes...
- Sur les panneaux d'affichage à messages variables installés dans les communes, sur les voies rapides et les autoroutes, au sein des entreprises.
- Directement par SMS : inscrivez-vous aux alertes SMS du Pays Voironnais pour recevoir une information lors du lancement du dispositif et consulter alors les détails des mesures sur le site internet du Pays Voironnais.



Classification des véhicules en application des articles L. 318-1 et R. 318-2 du code de la route

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR
	Véhicules électriques et hydrogène			
	Véhicules gaz Véhicules hybrides rechargeables			

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO					
		VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS		POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR	
		Diesel	Essence	Diesel	Essence	Diesel	Essence
	<b>EURO 4</b> À partir du : 1 <sup>er</sup> janvier 2017 pour les motocycles 1 <sup>er</sup> janvier 2018 pour les cyclomoteurs	-	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	-	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	-	<b>EURO VI</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014
	<b>EURO 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motocycles 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010	<b>EURO VI</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	<b>EURO V</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2013
	<b>EURO 2</b> du 1 <sup>er</sup> juillet 2004 au 31 décembre 2006	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010	<b>EURO 2 et 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 2005	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010	<b>EURO 2 et 3</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 1997 au 31 décembre 2005	<b>EURO V</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2013	<b>EURO III et IV</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2009
	<b>Pas de norme tout type</b> du 1 <sup>er</sup> juin 2000 au 30 juin 2004	<b>EURO 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	<b>EURO 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	<b>EURO IV</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2009	-
	-	<b>EURO 2</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 2000	-	<b>EURO 2</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 1997 au 31 décembre 2000	-	<b>EURO III</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2006	-
<b>Non classés</b>	<b>Pas de norme tout type</b> Jusqu'au 31 mai 2000	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 31 décembre 1996	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 31 décembre 1996	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 1997	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 1997	<b>EURO I, II et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 2001	<b>EURO I, II et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 2001

## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

# L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

**!** Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

➔ Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

## AUTORISATION SORTIE DU TERRITOIRE (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale

Depuis le 15 janvier 2017, tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- d'une autorisation individuelle de sortie de territoire complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
  - d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorisation parentale signataire de l'AST ;
  - et soit d'un passeport valide (accompagné d'un visa s'il est requis), soit d'une carte nationale d'identité valide.
- Par ailleurs, un mineur ressortissant d'un pays tiers et non bénéficiaire de la libre circulation doit également être muni, outre de son passeport, d'un document permettant son retour en France, à savoir :
- soit un titre d'identité républicain (TIR) ;
  - soit un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) ;
  - soit un visa long séjour en cours de validité.

L'AST est requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique, ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale. Elle doit être présentée pour toute sortie du territoire. La durée est fixée par son signataire (durée d'un voyage ou période fixe) et ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

➔ Le CERFA (n° 15646\*01) est accessible en ligne sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Elle est également mise à disposition en mairie.